Une première en France : une gendarmerie construite en zone illicite !

Malgré les informations colportées par le Maire de PORT-VENDRES, c'est une nouvelle et sévère condamnation du plan local d'urbanisme de la commune que vient d'énoncer le tribunal administratif de Montpellier.

Il s'agissait pour les associations d'obtenir enfin la reconnaissance que certains quartiers du port catalan, surplombant la mer, doivent bénéficier des protections de la loi Littoral. Elles mènent ce combat depuis plus de deux décennies avec à chaque modification ou révision de POS un déni des décisions de justice précédentes.

Ainsi le maire de la commune après avoir tenté de passer en force pour implanter sur le Cap Béar, quartier des Tamarins, un complexe hôtelier de 14 villas, précédemment annulé, vient à nouveau d'autoriser 21 villas sur les mêmes parcelles !


LA MAURESQUE SAUVEE DE L'URBANISATION